

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1331

présenté par

Mme Trastour-Isnart, M. Emmanuel Maquet, M. Aubert, M. Di Filippo, Mme Louwagie et
M. Jean-Claude Bouchet**ARTICLE 18**

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« direct ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le développement, l'intrusion et la génération des moyens de communication, par des réseaux sociaux, tels que Tiktok ou encore Instagram, des nouvelles technologies, l'évolution de notre rapport à la vie privée par ces derniers, peuvent exposer une personne ou ses biens à un risque qui est bien souvent direct, mais qui peut également ne pas l'être.

Il convient dès lors de ne pas s'enfermer avec ce seul terme « direct » en laissant un large pouvoir d'appréciation.

Tel est le sens du présent amendement.